

Conformément à l'article 64 du ROI, le groupe PTB demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour du Conseil Communal du 25 novembre 2019.

Titre : Constitution de la ville de Verviers comme partie civile dans le dossier ENODIA/Nethys.

Le 14 novembre dernier, nous apprenions dans la presse que quatre managers de Nethys avaient reçu collectivement 18,6 millions d'euros d'indemnités malgré la décision de la Région Wallonne de baisser les salaires des administrateurs publics suite au scandale Publifin.

Ces rémunérations ne sont tout simplement pas acceptables. L'argent public doit servir au développement de services publics de qualité pour tous.

Étant donné la participation de la ville de Verviers à l'actionnariat d'Enodia, nous ne pouvons pas rester inactif face à ce comportement de l'ancienne direction de Nethys qui a oublié de gérer l'entreprise dans l'intérêt général et dans l'intérêt des actionnaires.

Nous proposons donc à la ville de Verviers de se constituer partie civile dans le dossier ENODIA/Nethys.

Proposition de délibération :

1. Considérant que la Ville de Verviers est un actionnaire historique et un acteur du développement des intercommunales liégeoises,
2. Considérant que la ville de Verviers est un actionnaire d'Enodia,
3. Considérant la révélation du versement de 18,6 millions d'euros d'indemnités et bonus pour plusieurs managers de Nethys,
4. Considérant que le Gouvernement Wallon s'est constitué partie civile dans le dossier ENODIA/Nethys et invite les Communes associées à faire de même,
5. Considérant que l'argent versé doit être remboursé jusqu'au dernier cent,

LE CONSEIL COMMUNAL,

Par ... voix pour, ... voix contre et ... abstention,

ARRETE que :

La ville de Verviers décide de se constituer partie civile dans le dossier ENODIA/Nethys.